

## **Convocation du Conseil Municipal**

Le 02 avril deux mille quinze, le Conseil Municipal a été convoqué pour le lundi  
13 avril 2015 à 18h30

### **Ordre du jour :**

- Vote des taxes 2015.
- Tarifs assainissement 2015.
- Frais de fonctionnement de l'école : participation des communes.
- Acquisition terrains des Buges.
- Budgets primitifs 2015.
- Questions diverses : Dans la mesure du possible, merci de les soumettre en avance à M. le Maire afin d'améliorer la pertinence des réponses à apporter.

## **Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de ST-AMANT-ROCHE-SAVINE**

\* \* \* \* \*

### **Séance du 13 avril 2015**

L'an deux mille quinze le 13 avril à 18h30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHASSAIGNE François.

**Présents :** MM. CHASSAIGNE François, JOUBERT, HERITIER, DEROSSY, CHASSAIGNE André, BARRY, POURCHER, DELAPORTE, GRAEL-BOIVIN, MENAGER, MONTALBANO.

**Absentes excusées :** Mmes. GACHON, COMBRIS, ALCALAY-RIOUX, CAMBRAY.

Marie-Pierre DEROSSY a été élue secrétaire.

### **Vote des taxes 2015.**

Le Maire donne connaissance des bases d'imposition 2015 ainsi que du tableau établissant des comparaisons avec les taux moyens des communes de même catégorie démontrant la modération de la pression fiscale communale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux comme suit:

TH	10,28 %
FB	11,24 %
FNB	50,49 %.

### **Révision tarifs service assainissement.**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il a lieu de procéder à la révision du prix des tarifs du service de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe les tarifs 2015 comme suit :

- Abonnement : 47 € H.T. par habitation raccordée à un collecteur des eaux usées.

L'abonnement n'est pas dû quand le compteur d'eau est déposé.

- Taxe d'assainissement : 0,94 € H.T. le m3 d'eau consommé au-delà d'une consommation de 50 m3.
  - Participation pour raccordement à l'égout : 318 € H.T.

### **Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du principe de répartition intercommunale des charges des Écoles Publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

En ce qui concerne l'école primaire de Saint-Amant-Roche-Savine, les élèves des communes voisines scolarisés sont au nombre de 13, répartis comme ci-dessous :

- Grandval 2 élèves
- Le Monestier 6 élèves
- Saint-Eloy-La-Glacière 5 élèves

- Les élèves restant à la charge de Saint-Amant-Roche-Savine sont au nombre de 42 élèves, dont 5 élèves extérieurs au secteur scolaire.

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance au Conseil Municipal des dépenses effectuées en 2014, elles se sont élevées à **45 626,10 €**

Nombre d'élèves en 2013-2014 : 55, **soit 829,56 €** par élève.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal fixe la répartition par élève en 2014 suivant le potentiel fiscal des communes.

La répartition pour chacune des communes concernées se décompose donc comme suit :

<b>Commune</b>	<b>Potentiel Fiscal par Habitant</b>	<b>Potentiel fiscal pondéré par le nombre d'élèves</b>	<b>Répartition pour chacune des communes.</b>
Grandval	<b>342,2</b>	$342,20 \times 2 \text{ élèves} = 684,40$ $684,40 : 55 \text{ élèves} = \mathbf{12,44}$	$342,20 : 440,39 = 0,78$ $0,78 \times 829,56 = 647,06$ $647,06 \times 2 \text{ élèves} = \mathbf{1 294,12 €}$
Le Monestier	<b>459,96</b>	$459,96 \times 6 \text{ élèves} = 2 759,76$ $2 759,76 : 55 \text{ élèves} = \mathbf{50,18}$	$459,96 : 440,39 = 1,04$ $1,04 \times 829,56 = 862,74$ $862,74 \times 6 \text{ élèves} = \mathbf{5 176,44 €}$
St.Eloy-La-Glacière	<b>418,91</b>	$418,91 \times 5 \text{ élèves} = 2 094,55$ $2 094,55 : 55 \text{ élèves} = \mathbf{38,08}$	$418,91 : 440,39 = 0,95$ $0,95 \times 829,56 = 788,08$ $788,08 \times 5 \text{ élèves} = \mathbf{3 940,40 €}$
St.Amant-Roche-Savine	<b>444,83</b>	$444,83 \times 42 \text{ élèves} = 18 682,86$ $18 682,86 : 55 \text{ élèves} = \mathbf{339,69}$	$444,83 : 440,39 = 1,01$ $1,01 \times 829,56 = 837,85$ $837,85 \times 42 \text{ élèves} = \mathbf{35 189,70 €}$
		<b>Moyenne pondérée = 440,39 €</b>	<b>TOTAL : 45 600,66 €</b>

### **Rachat terrain des Buges à l'Etablissement public foncier-Smaf.**

Monsieur le Maire expose :

L'Etablissement public a acquis pour le compte de la commune de Saint-Amant-Roche-Savine, les parcelles cadastrés ZE 132 (16000 m2), ZE 133 (9400 m2) et ZE 135 (3650 m2) dans l'éventualité d'aménager un espace

verger à but pédagogique et participatif et un arboretum.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil municipal de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus.

Cette transaction sera réalisée par acte administratif. Le prix de cession hors TVA s'élève à 13311,87 €. La marge est de 0 €. Par conséquent la taxe sur la valeur ajoutée est de 0 €, soit un prix de cession, toutes taxes comprises de 13 311,87 €. La collectivité a déjà versé 8 214,94 € au titre des participations, soit un solde restant dû de 5 096,93 € auquel s'ajoutent des frais d'actualisation pour 211,12 € dont le calcul a été arrêté au 31 octobre 2015, date limite de paiement d'un total de 5 308,05 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte le rachat par acte administratif des immeubles cadastrés ZE 132, 133 et 135.
- accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- désigne Monsieur Roland HERITIER, adjoint, comme signataire de l'acte.

## **Budgets primitifs**

Le Maire présente le budget primitif 2015.

Section de fonctionnement : Le budget primitif s'équilibre à 688 625,23 €.

Section d'investissement : Le budget primitif s'équilibre à 282 634,70 €.

Service assainissement :

Section d'exploitation : 36 785,93 €.

Section d'investissement : 33 512 €.

CCAS :

Il s'équilibre à 8 200 €.

Marie-Pierre Derossy informe le conseil que le voyage organisé avec les personnes de plus de 60 ans est repoussé à l'automne.

Budget équipement touristique :

La section de fonctionnement s'équilibre à 123 707 € : elle comprend la subvention versée à la SPL Saviloisirs pour gérer l'équipement et prendre en charge l'animation estivale, et la participation au Syndicat Touristique du Livradois pour le remboursement des annuités d'emprunt.

La section d'investissement s'équilibre à 22 027,79 €.

## **Amortissement**

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de modifier l'amortissement concernant les travaux de traverse d'agglomération sur la RD996 (programme 2011) d'un montant de 24 400 €.

A ce montant de travaux se rajoutent des travaux d'enfouissement réseau Télécom d'un montant de 8 322,96 €.

En 2013 et 2014, il a été amorti 3 252 €, reste donc à amortir 29 470,96 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de modifier l'amortissement annuel à partir de 2015 et s'engage à prévoir la somme de 2 266 € jusqu'en 2026 et de 2 278,96 € en 2027.